



Le Vilain Petit Canard



Le nouveau journal de la CGT Impôts – Trésor
« Ensemble pour être plus forts »

Notre nouveau journal a été élaboré par les militants du Trésor et des Impôts. Il est financé par les cotisations des syndiqués.



Faites vos jeux.....Rien ne va plus !

Dans un contexte de crise financière de grande ampleur, malgré l'injection de 10,5 milliards d'€uros dans les banques par l'Etat, la récession s'installe avec son florilège de conséquences sur l'emploi, le pouvoir d'achat et l'activité économique du pays.

Les Français ont le moral dans les chaussettes.

Les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés par ce climat général, mais rien n'arrête nos ministres qui continuent pour 2009 de supprimer des milliers de postes de fonctionnaires et d'accélérer les réformes (2400 à la DGFIP).

Ce ne sont pas les 0,8% d'augmentation du point d'indice annoncé pour 2009 qui vont nous remotiver. D'autant que la vie dans nos services est de plus en plus dure, avec toujours moins d'agents, mais toujours plus de travail.

Les agents perdent tous leurs repères et ont la sensation qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion. La priorité des priorités devient tout à coup obsolète (fusion CDI/CDIF), pour en urgence satisfaire aux nouvelles exigences de nos Directions Générales et mettre en place les Services Impôts des Particuliers, au 1^{er} avril 2009 à Ermont.

Pour les agents, c'est l'incompréhension totale !

Pour autant, les agents doivent rester malléables à merci et s'adapter pour combler le déficit en personnel, se former, former leurs collègues, traiter les dossiers, répondre au téléphone et bien sur recevoir et informer le public.

N'en jetez plus la coupe est pleine !

Inexorablement l'ambiance se dégrade dans les services, entre agents, ou bien entre agents et chefs de service.

Il faut dire que les tentatives de division du personnel sont bien réelles, avec entre autres, l'instauration d'une prime « de campagne » au mérite, la mise en concurrence des agents (avec la nomination du meilleur agent du mois dans certaines trésoreries), ou en comparant les indicateurs d'un service à l'autre.

C'est un jeu dangereux, qui génère beaucoup de stress et une montée en puissance de la souffrance au travail.

Alors, la seule parade reste le jeu collectif pour contrer toutes ces attaques.

Soyons vigilants à ne pas nous tromper de cible car les véritables responsables de cette dégradation de nos conditions de travail et de vie, sont le gouvernement et le ministère des Finances.

Les agents des différents services ne font que subir !

Pour qu'ils passent à l'offensive, la CGT du trésor et des impôts propose de canaliser le mécontentement, la colère des agents pour qu'ils se transforment en mobilisation collective, afin de revendiquer de véritables augmentations de salaires et d'obtenir les moyens humains et financiers compatibles et nécessaires à l'accomplissement de nos missions de service public.

VOS DROITS !



DROIT DE RETRAIT :

L'article 5.6 du décret du 28 mai 1982 modifié, précise que l'agent qui estime être exposé à un danger grave et imminent, menaçant sa vie ou sa santé est en droit d'interrompre son activité, il en avise immédiatement l'autorité administrative.

Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un agent ou d'un groupe d'agents qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux. La faculté ouverte au présent article doit s'exercer de telle manière qu'elle ne puisse créer pour autrui une nouvelle situation de danger grave et imminent.

L'autorité administrative ne peut demander à l'agent de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent.

Lorsque le motif réel du refus de travailler n'est pas une situation prétendument dangereuse mais une autre cause, le droit de retrait, exercé de mauvaise foi, est illégitime et peut entraîner une retenue sur salaire.

Toutefois, l'erreur d'appréciation de bonne foi, dès lors qu'elle apparaît comme légitime, ne vicie pas le retrait.



Le registre d'hygiène et sécurité



Le registre hygiène et sécurité est un cahier servant à chaque agent pour consigner toutes remarques concernant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Son accès doit être libre et sans contrainte hiérarchique.

Il doit être présent dans chaque site. Le comité examine les observations et suggestions consignées dans le registre au moins 3 fois par an, soit en groupe de travail, soit en séance du comité.

Les annotations doivent permettre d'améliorer les conditions de travail des agents.

Le dégoût de Garges

Le lundi 22 septembre 2008, à leur arrivée sur le lieu de travail, les agents l'HDI de Garges ont découvert que le sous-sol avait été inondé par un reflux d'égouts. Malgré l'odeur pestilentielle et les risques de contamination, quelques volontaires ont commencé à enlever le plus gros de la fange.

Les usagers ont été avertis que l'HDI serait fermé ce jour tandis que les collègues se rendaient sur leurs postes de travail.

Une tournée de site effectuée le lendemain, 23/09, par l'intersyndicale SNUI-SNADGI/CGT, a recueilli auprès des collègues les constatations suivantes :

Les agents sont écoeurés par la différence de traitement entre les usagers et eux-mêmes : alors que les usagers ont été interdits d'entrée en raison des problèmes d'hygiène et de sécurité dans les locaux, les agents ont dû y travailler dans des conditions inacceptables. Pourquoi le site n'a-t-il pas été fermé en totalité pour toute la journée, ce qui aurait permis à Véolia de tout nettoyer et désinfecter ?

Ayant constaté que ce n'est pas la première fois que les égouts débordent dans les locaux et qu'aucune mesure n'a été prise pour apporter une solution à ce problème. En effet, la possibilité d'installer un clapet anti-retour a été étudiée, de même qu'un nettoyage régulier des canalisations. Aucune suite n'y a été donnée. Les agents préviennent que la prochaine fois, ils engageront leur droit de retrait (situation dangereuse).



LE DOCUMENT UNIQUE - KEZAKO ?

Les ex directions DGI/DGCP se préparent à mettre en œuvre les principes d'élaboration du document unique et ce, de façon consensuelle avec les organisations syndicales.

Rappelons que ce document doit permettre d'évaluer « au plus près » les risques professionnels, le niveau de protection de la santé et **d'améliorer les conditions de travail dans les différents services au regard du code du travail.**

C'est pourquoi, prochainement, vos chefs de service vous solliciteront afin de recenser les risques professionnels présents sur votre lieu d'activité.

« La dure lutte du Trésor »

A l'heure où les moyens d'exercer nos missions sont à la baisse, nous apprenons **avec consternation** que des agents se manifestent de plus en plus souvent faisant état de leurs conditions de travail et de la pression exercée au prétexte de la rentabilité et de l'efficacité.

Des résultats ! Toujours des résultats ! A quel prix ?

- Remise en question des plannings de congés élaborés deux mois en amont, alors que ceux-ci sont affichés dans le poste depuis un certain temps .
- Planification des congés en fonction des dates d'échéance des rôles d'impôts « interdiction de prendre des congés dans la semaine précédent une échéance pour nécessité de service ».
- Exposé des motivations par l'agent sur ses demandes de congés.
- Absence de dialogue, voir de respect de la part du responsable d'unité.

Restons attentifs à ce type de débordement qui pourrait se généraliser.

N'hésitez pas à nous signaler ce type d'abus.

Les représentants syndicaux CGT sont à votre disposition.....

CELLULE ACCUEIL : LE MALAISE !

Sur certains sites du Val d'Oise, les conditions de travail se dégradent chaque jour. La restriction d'effectifs en est la cause principale. Les cellules « accueil » sont les premières concernées. En effet, face aux surcharges de travail générées par les différentes réformes de structures (notamment avec la fusion CDI/CDIF), les agents des pôles de gestion ne sont plus à même de renforcer l'accueil du public.

Conséquence de ce malaise, les agents se renvoient la faute, alors qu'il est le fruit des suppressions d'emplois constantes mises en place par notre cher gouvernement.

Une réunion des agents de Cergy avec des représentants de la Direction s'est tenue le 23 octobre 2008 au matin sans résultat.

La Direction a beau claironner que « nous sommes tous dans le même bateau », force est de constater que certains rament plus que d'autres !

La CGT réaffirme son opposition constante aux suppressions d'emplois dans la fonction publique !

PRIME AU MERITE POUR LA CAMPAGNE IR

Un petit nombre de personnes ont eu la surprise de découvrir une prime de 62 € sur leur feuille de paie d'août 2008.

La direction a en effet demandé à tous les chefs de centres des sites du Val d'Oise, une liste restrictive de noms pouvant prétendre à cette prime.

A Ermont, 16 personnes ont été sélectionnées. Toutes ont effectué une ou plusieurs missions complémentaires pendant la campagne.

Les Responsables de Garges et St Leu ont refusé de sélectionner certaines personnes plutôt que d'autres. L'enveloppe a donc été redistribuée entre les 3 autres sites.

La communication sur cette action a naturellement été réduite au maximum.

Il en résulte un malaise certain au sein de la "grande famille" qu'est la DGI.

Nous insistons sur le fait que TOUS les agents et contrôleurs des pôles et de cellules accueil se sont fortement impliqués durant cette campagne et qu'il serait opportun de redistribuer cette enveloppe à parts égales.



AVANT ET APRES 2005

Madame BIANCA a réussi avec succès le concours d'Agent des Impôts en 2004. Elle bénéficie d'une expérience de plusieurs années dans une entreprise privée.

Madame B habite l'Oise et effectue 120 kms par jour pour rejoindre son poste de travail en région parisienne.

Elle est confiante et pleine d'espoir en l'avenir car elle postule chaque année pour l'Oise. Elle est certaine que sa patience et sa persévérance seront bientôt récompensées.

Mademoiselle CASTAFIORE a, elle, réussi le concours d'Agent en 2006. Elle a également une expérience dans le secteur privé. Elle aussi travaille loin de son domicile et demande une mutation chaque année.

Arrêtons nous un instant pour signaler que ces deux femmes ont la même situation familiale : mariée avec un enfant.

Madame B pense naturellement qu'elle obtiendra sa mutation la première en raison de son ancienneté.

Arrêtons nous à nouveau ami lecteur pour signaler que Madame B est vraiment naïve, voire crédule. Elle connaît en effet bien mal les rouages et perfidies de notre belle administration.

En effet, tous les agents ayant intégrés la DGI depuis 2005 se voient créditer de la moitié de leur ancienneté du privé.

En 2008 Melle C a donc un échelon supérieur à celui de la pauvre Madame B et une rémunération brute également plus avantageuse.

Cette Madame B joue décidément de malchance. Melle C a eu sa mutation en janvier 2008. Madame B, elle, continue d'effectuer 120 kms par jour. Elle dépense en moyenne 200 € d'essence par mois. Elle déprime sec car elle sait que de nombreux agents la grilleront chaque année.

Elle est pas belle la vie à la DGI

Assemblée Générale

Notre AG annuelle se déroulera le jeudi 6 novembre 2008 à la maison des syndicats de Cergy (26 rue Francis Combe).

C'est un moment privilégié de la vie du syndicat, car tous les syndiqués du Département sont réunis pour aborder l'activité syndicale Départementale et Nationale avec un esprit critique et constructif, pour échanger sur leurs conditions de travail et de vie, afin de faire des propositions.

Cette journée est également conviviale puisque nous nous retrouvons autour d'un repas fraternel.

Cette Assemblée générale est ouverte aux sympathisants qui souhaitent mieux connaître la CGT et apporter leurs réflexions aux débats.

Comment déceler le stress au travail ?

L'origine professionnelle du stress est la résultante du sentiment d'inaptitude des salariés à combler l'écart avec ce qui est attendu ou exigé d'eux. Le stress n'est pas une maladie mais une exposition prolongée peut provoquer des problèmes de santé. Plusieurs indicateurs relevant de l'organisation du travail sont identifiés, parmi lesquels le taux d'absentéisme, la communication, le turn-over, ou l'aménagement du temps de travail.

La responsabilité de l'employeur est affirmée dans la mise en œuvre de la prévention.

Création d'un site internet CGT commun

Vous en aviez rêvé ??? Eric Woerth l'a fait : il a fusionné la DGI et la DGCP !!! C'est pourquoi vos sections Trésor et Impôts du Val d'Oise ont pris les devants et ont décidé d'unir leurs forces pour être plus forts, ensemble, dans la défense de vos intérêts. Ainsi vous pouvez d'ores et déjà consulter notre site internet commun à l'adresse <http://www.tresor.cgt.fr/95/>

Nous l'avons voulu le plus complet et le plus accessible possible. Vous y trouverez les coordonnées de tous nos représentants, les dernières actualités ainsi que les compte-rendus des réunions avec les Directions. Toutes vos remarques ou suggestions seront les bienvenues afin d'améliorer ce service d'information, c'est pourquoi n'hésitez à nous contacter...

Agenda :

13 novembre 2008 : [CTPL Trésor](#)

18 novembre 2008 : [CTPD Structure CDI/CDIF](#)

3 décembre 2008 : [Elections Prud'homales](#)

11 décembre 2008 : [CTPD "Emplois"](#)

12 décembre 2008 : [CAPL Mouvement complémentaire agent C](#)

Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CGT :

A retourner :

Pour les Impôts :
[Patricia RAVEZ](#)
CDIF Cergy-Pontoise

Pour le Trésor :
[Rachel ALCALOIDE](#)
Trésorerie de Marines



NOM : Prénom :

Lieu de travail : Tél :

Adresse électronique :

Date : Signature :

